

SUPERPROD
Société par actions simplifiée
Au capital de 141 731 euros
Siège social : 14 Boulevard Edgar Quinet – 75014 Paris
528 048 820 RCS Paris

RAPPORT SUR LA GESTION DU GROUPE
EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Chers associés,

Conformément aux prescriptions légales et réglementaires, nous vous présentons les comptes consolidés de l'exercice 2023 et vous détaillons les résultats des filiales et participations.

I. SITUATION DU GROUPE AU COURS DE L'EXERCICE 2023

A. Activité

Le Groupe SUPERPROD a poursuivi ses prestations de services pour plusieurs séries animées de tiers, notamment pour NETFLIX, WARNER, et STUDIOCANAL.

Le Groupe a également continué à développer, produire et distribuer des films et des séries d'animation et de fiction, avec des studios situés à PARIS, ANGOULÊME, MILAN, ainsi que des bureaux à LOS ANGELES et NEW YORK.

B. Risques et incertitudes

Le Groupe SUPERPROD a été confronté à des risques liés à la concurrence, à la technologie, à la propriété intellectuelle, aux fluctuations du marché, à la réglementation, aux talents clés, aux préférences des consommateurs et à des événements imprévus.

La gestion proactive de ces risques et une adaptation aux changements du marché sont essentielles pour assurer la réussite et la pérennité de l'entreprise.

C. Événements importants de l'exercice 2023

Au cours de l'exercice, la Société a livré quatre programmes :

- le long-métrage TOTO SE MET AU VERT, réalisé par Pascal BOURDIAUX et distribué par SND, sorti en salles le 2 août 2023.
- le long-métrage COMPLÈTEMENT CRAMÉ, dirigé par Gilles LEGARDINIER et distribué par UNIVERSAL, sorti en salles le 1^{er} novembre 2023.
- la série d'animation LES TRIPLÉS, produite en collaboration avec Yann ZENOU ENTERTAINMENT pour FRANCE TÉLÉVISIONS.
- la série live PANDA, produite pour TF1 et HOME SWEET ROME pour HBO.

Au cours de l'exercice, la Société a commencé une prestation de services pour M6 pour la réalisation du long-métrage d'animation ASTÉRIX ET LE ROYAUME DE NUBIE. Elle a également poursuivi les prestations de services pour plusieurs séries animées destinées à des tiers, incluant NETFLIX, WARNER, STUDIOCANAL et PARIS PASSION PRODUCTION.

Aucun autre événement important n'est à signaler.

D. Perspectives

La diversification des activités de la Société vers de nouveaux secteurs pourrait permettre un accroissement de la part de ces activités au sein de la Société. Cette démarche ouvrirait des perspectives de développement vers de nouveaux marchés et renforcerait sa position concurrentielle.

E. Présentation des comptes consolidés

Société	% de détention
VANILLA SEED	100,00 %
SUPERPROD FILMS	100,00 %
440 HZ	60,00 %
SUPERRIGHTS INVEST	98,00 %
SUPERPROD US INC	100,00 %
ANIMMO	60,00 %
RED MONK STUDIO	85,00 %

Les comptes sont consolidés conformément aux normes internationales IFRS (*International Financial Reporting Standards*) telles qu'adoptées par l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2023. Les méthodes utilisées sont décrites dans l'annexe. Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023 sont identiques à celles retenues pour les comptes au 31 décembre 2022 à l'exception des normes p, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2023 et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe. Ces normes et interprétations d'application obligatoire au 1^{er} janvier 2023 n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe.

La comparaison avec l'exercice précédent est fournie à titre informatif.

Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2023 s'est élevé, hors taxes, à 52 580 K€ contre 40 133 K€ en 2022.

Les produits d'exploitation ressortent à 65 020 K€ contre 45 099 K€ en 2022.

Les charges d'exploitation ressortent à 59 955 K€ contre 43 771 K€ en 2022.

Le résultat d'exploitation ressort bénéficiaire de 5 072 K€ contre un résultat d'exploitation bénéficiaire de 1 328 K€ en 2022.

Le résultat financier est déficitaire de 57 K€ contre un résultat financier bénéficiaire de 387 K€ en 2022.

Compte tenu de ce qui précède et après prise en charge d'un crédit d'impôt de 384 K€ contre un impôt sur le bénéfice positif de 273 K€ lors de l'exercice précédent, l'exercice 2023 s'est traduit par un résultat de l'ensemble consolidé bénéficiaire de 5 399 K€, un résultat net part du groupe bénéficiaire de 5 203 K€.

Au 31 décembre 2023, les capitaux propres consolidés s'élevaient à 21 422 K€ contre 16 007 K€ en 2022.

L'endettement global consolidé du Groupe au 31 décembre 2023 s'élève à 6 384 K€, dont 2 558 K€ de passif courant et 3 826 € de passif non courant. Lors de l'exercice précédent, l'endettement global était de 12 341 K€, comprenant 8 768 K€ de passif courant (c'est-à-dire ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans un délai inférieur à un an) et 3 573 K€ de passif non courant.

La situation de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation ainsi que ses activités en matière de recherche et développement, n'appellent pas d'autres développements particuliers par rapport à ce qui a été mentionné préalablement.

Vous trouverez de plus amples détails dans les comptes consolidés et leur annexe.

A. SITUATION DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2023, la Société détenait les filiales et participations suivantes :

1 440 HZ (60 % du capital)

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2023 un chiffre d'affaires de 882 953 € contre 963 019 € en 2022 et a clôturé cet exercice par une perte de 6 103 € contre une perte de 64 710 € en 2022.

2 ANIMMO (60%)

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2023 un chiffre d'affaires de 163 883 € contre un chiffre d'affaires nul en 2022 et a clôturé l'exercice par une perte de 111 203 € contre une perte de 57 453 € en 2022.

3 RED MONK STUDIO (85%)

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2023 un chiffre d'affaires de 8 703 679 € contre un chiffre d'affaires de 156 464 € en 2022 et a clôturé cet exercice par un bénéfice de 913 892 € contre un bénéfice de 9 945 € au cours de l'exercice précédent.

4 SUPERRIGHTS INVEST (98 %)

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2023 un chiffre d'affaires de 1 986 936 € contre un chiffre d'affaires de 1 595 178 € en 2022 et a clôturé cet exercice par un bénéfice de 1 323 € contre un bénéfice de 1 774 € au cours de l'exercice précédent.

5 SUPERPROD US INC (100%)

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2023 un chiffre d'affaires de 478 651 \$ contre 105 872 \$ en 2022 et a clôturé cet exercice par une perte de 113 941 \$ contre une perte de 376 325 \$ au cours de l'exercice précédent.

6 SUPERPROD FILMS (100%)

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2023 un chiffre d'affaires de 4 158 730 € contre un chiffre d'affaires de 6 145 605 € en 2022 et a clôturé l'exercice par un bénéfice de 264 158 € contre un bénéfice de 385 618 € en 2022.

7 VANILLA SEED (100%)

Cette société a réalisé au cours de l'exercice 2023 un chiffre d'affaires de 19 053 211 € contre un chiffre d'affaires de 28 550 700 € en 2022 et a clôturé l'exercice par un bénéfice de 1 325 102 € contre un bénéfice de 1 794 392 € en 2022.

SUPERPROD
Société par actions simplifiée
Au capital de 141 731 euros
Siège social : 14 Boulevard Edgar Quinet – 75014 Paris
528 048 820 RCS Paris

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 29 JUILLET 2024

.../...

CINQUIÈME RÉSOLUTION
affectation du résultat de l'exercice 2023

L'assemblée générale prend acte que la réserve légale est totalement dotée et qu'en l'absence de report à nouveau, le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de 3 956 177 € correspond au bénéfice distribuable.

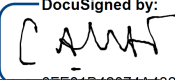
L'assemblée générale décide d'affecter ce résultat bénéficiaire en totalité au poste « autres réserves ».

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée au titre des trois exercices sociaux précédents.

cette résolution est adoptée

.../...

pour extrait certifié conforme

DocuSigned by:

0FE81B42074A432...
Le président

SUPERPROD

Société par actions simplifiée

au capital de 140 000 euros

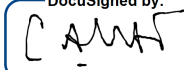
Siège social : 14 Boulevard Edgar Quinet – 75014 Paris

RCS Paris B 528 048 820

(la « **Société** »)

COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

Certifiés conformes

DocuSigned by:

6FE81B42074A432...

Le président

SUPERPROD

BILAN consolidé

EXERCICE CLOS AUX 31 DECEMBRE 2023

1. BILAN CONSOLIDE

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
	12 mois	12 mois
ACTIF		
<i>Actif non courant</i>		
Ecart d'acquisition	547	547
Immobilisations incorporelles	4 288	16 977
Droits d'utilisation	1 457	1 329
Immobilisations corporelles	4 480	4 570
Actifs financiers non courants	181	225
Impôts différés actifs	1 016	332
Créances d'exploitation et autres	-	-
Autres actifs financiers	-	-
Total actif non courant	11 969	23 980
	-	-
<i>Actif courant</i>	-	-
Stocks et en-cours	-	-
Créances clients	10 903	9 398
Autres débiteurs	14 592	13 851
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 982	13 898
Total actif courant	36 476	37 147
	-	-
Total de l'actif	48 445	61 127
PASSIF		
<i>Capitaux propres</i>		
Capital	142	142
Réserves consolidées	15 960	14 450
Résultat de l'exercice	5 203	1 496
<i>Capitaux propres du Groupe</i>	<i>21 304</i>	<i>16 087</i>
Intérêts minoritaires	117	(80)
Capitaux propres consolidés	21 422	16 007
	-	-
<i>Passif non courant</i>	-	-
Impôts différés passifs	-	-
Emprunts à long terme auto-liquidatifs	-	-
Autres Emprunts à long terme	3 826	3 573
Dette de location	1 130	715
Engagements de retraite	91	-
Provisions pour autres passifs	-	-
Instruments financiers	-	-
Autres passifs non courant	400	-
Total Passif non courant	5 447	4 288
	-	-
<i>Passif courant</i>	-	-
Fournisseurs	4 654	2 809
Dettes fiscales et sociales	4 825	6 629
Autres passifs	1 415	12 814
Produits constatés d'avance	7 631	8 970
Provisions pour autres passifs	98	140
Dettes de locations courantes	395	685
Emprunts et dettes financières auto-liquidatifs	1 685	7 833
Autres emprunts et dettes financières	873	952
Total Passif courant	21 576	40 832
	-	-
Total du passif	48 445	61 127

Les dettes financières 2022 ont été reclassées afin de faire ressortir les emprunts et dettes auto-liquidatifs.

SUPERPROD

Compte de résultat consolidé

EXERCICE CLOS AUX 31 DECEMBRE 2023

2. COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	<i>31/12/2023</i>	<i>31/12/2022</i>
	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>
Chiffre d'affaires	52 580	40 133
Autres produits de l'activité	-	-
Autres produits opérationnels courants	12 440	4 966
Total des produits des activités ordinaires	65 020	45 099
Achats consommés	926	5 166
Charges Externes	3 801	5 020
Charges de personnel	22 019	24 553
Impôts et taxes	538	570
Dotations aux amortissements et provisions	29 867	7 660
Reprises de provision	-	-
Autres charges opérationnelles courantes	2 804	802
Total des charges des activités ordinaires	59 955	43 771
Résultat Opérationnel Courant	5 066	1 328
Autres produits opérationnels	18	-
Autres charges opérationnelles	(13)	-
Autres charges opérationnelles et frais d'acquisition de titres consolidé	-	-
Résultat opérationnel	5 072	1 328
Coût de l'endettement financier net	(93)	(78)
Autres charges et produits financiers	36	465
Résultat financier net	(57)	387
Résultat avant impôt	5 015	1 715
Impôt sur le résultat	(384)	273
Résultat net	5 399	1 442
Dont :	-	-
Part du groupe	5 203	1 496
Part des minoritaires	197	(53)
Résultat par actions	0,037	0,011
Résultat dilué par actions	0,038	0,010

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>En euros</i>	<i>31/12/2023</i>	<i>31/12/2022</i>
	<i>12 mois</i>	<i>12 mois</i>
Résultat de l'ensemble consolidé	5 399	1 442
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	(5)	-
Impôt sur les éléments devant être reclassés	1	-
Eléments ne devant pas être reclassés en résultat net	-	-
Sous total des éléments ne devant pas être reclassés	(4)	-
Reévaluation des instruments de couverture dérivés de couverture	-	-
Différence de conversion sur société étrangère	-	-
Sous total éléments devant être reclassés	-	-

*Total des gains et pertes comptabilisés
directement en capitaux propres nets
d'impôts*

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	5 399	1 442
Part Groupe	5 202	1 496
Part des minoritaires	197	(53)

3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	5 399	1 443
Gain et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-	-
Dotations nettes Amortissement et pertes de valeur	29 867	7 667
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	-	-
Plus et moins-values de cession	-	27
Quote-part de résultat liée aux SME	-	-
Résultat de dilution	-	-
Elimination des autres charges et produits calculés	(18)	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et net d'impôts	-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt	35 248	9 137
Intérêts versés	(54)	47
Variation de BFR	(13 157)	370
Flux net de trésorerie généré par l'activité	22 037	9 554
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(18 530)	(16 445)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-	(38)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	44	146
Incidence des variations de périmètre	-	-
Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(18 486)	(16 337)
Sommes reçues des actionnaires lors de l'augmentation de capital	-	-
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks-options	-	-
Rachats et vente d'actions propres	-	-
Remboursement d'emprunts (y compris contrats de location financement)	(1 193)	(653)
Remboursement d'emprunts auto-liquidatifs	(12 343)	(1 554)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	761	-
Encaissement liés au nouveaux emprunts auto-liquidatifs	6 194	7 400
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	54	(47)
Autres flux liés aux opérations de financement	79	419
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(6 449)	5 565
Incidence des variations de cours des devises	(1)	5
Incidence des changements de principes comptables	-	-
Variation de trésorerie	(2 899)	(1 213)
trésorerie et équivalent de trésorerie nets des découverts bancaires à l'ouverture	13 881	15 094
trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires à la clôture	10 982	13 881

Les montants des flux de financements 2022 ont été reclassés afin de faire apparaître distinctement les flux d'emprunts relatifs au financement auto-liquidatifs.

4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

SUPERPROD									
Comptes consolidés au 31 décembre 2023									
En milliers d'euros	Nombre de titres	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves de consolidation	Différence de conversion	Résultat consolidé	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31/12/2021	142	142	5 520	5 322	-	3 625	14 608	(27)	14 581
Capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition supplémentaire SUPERRIGHTS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition REDMONK & création ANIMMO	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différence de conversion sur société étrangère	-	-	-	-	(17)	-	(17)	-	(17)
Impôt différé sur les différences temporaires à l'ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels sur indemnités de retraite et médailles du travail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôt différé sur écarts actuariels sur indemnités de retraite, médaille du travail, et autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat antérieur	-	-	-	3 625	-	(3 625)	-	-	-
Résultat au 31 décembre 2022	-	-	-	-	-	1 496	1 496	(53)	1 443
Capitaux propres au 31 décembre 2022	142	142	5 520	8 947	(17)	1 496	16 087	(80)	16 008
Capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition supplémentaire SUPERRIGHTS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition REDMONK & création ANIMMO	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différence de conversion sur société étrangère	-	-	-	-	18	-	18	-	18
Impôt différé sur les différences temporaires à l'ouverture	-	-	-	1	-	-	1	-	1
Ecart actuariels sur indemnités de retraite et médailles du travail	-	-	-	(5)	-	-	(5)	-	(5)
Impôt différé sur écarts actuariels sur indemnités de retraite, médaille du travail, et autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat antérieur	-	-	-	1 496	-	(1 496)	-	-	-
Résultat au 31 décembre 2023	-	-	-	-	-	5 399	5 399	-	5 399
Capitaux propres au 31 décembre 2023	142	142	5 520	10 439	1	5 399	21 500	(80)	21 422

5. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

5.1 Présentation du Groupe et des faits marquants de l'exercice

5.1.1 Présentation du Groupe

SUPERPROD est la maison mère du Groupe SUPERPROD. La société SUPERPROD a été créée en 2010, et est spécialisée dans la production audiovisuelle avec l'ambition de devenir une véritable « mini-major » de l'audiovisuel européen. Le Groupe SUPERPROD est un producteur européen indépendant qui développe, produit et distribue des films et des séries d'animation et de fiction. Le Groupe possède ses propres studios d'animation à Paris et à Angoulême, ainsi qu'un studio à Milan et des bureaux à Los-Angeles et New-York.

5.1.2 Evènements significatifs de l'exercice

5.1.2.1 Activité de production déléguée

Cette année, le Groupe a livré 5 programmes au cours de l'exercice :

- Le long-métrage live TOTO SE MET AU VERT de Pascal Bourdiaux et distribué par SND, sorti en salles le 2 août 2023 ;
- Le long-métrage live COMPLETEMENT CRAME de Gilles Legardinier et distribué par Universal qui est sorti en salles le 1er novembre 2023 ;
- La série d'animation LES TRIPLES pour France Télévisions, en coproduction avec Yann Zenou Entertainment ;
- Les séries live PANDA pour TF1 et HOME SWEET ROME pour HBO.

De nombreux projets de séries et long métrages animés et live sont en développement.

5.1.2.2 Activité de production exécutive

Au cours de l'exercice, la Société a démarré une prestation de services pour M6 afin de réaliser le long-métrage d'animation ASTERIX ET LE ROYAUME DE NUBIE et a continué d'assurer les prestations de services de plusieurs séries animées pour le compte de tiers (Netflix, Warner, Studiocanal, Passion Paris Production).

5.2 Référentiel comptable et évolution des règles

5.2.1 Référentiel comptable

SUPERPROD (« la Société ») est une Société par Actions Simplifiées, de droit français.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 reflètent la situation comptable de SUPERPROD et de ses filiales (ci-après « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont présentés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés de SUPERPROD et de ses filiales qui sont publiés au titre de l'exercice 2023 sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (ci-après « IFRS »), telles qu'adoptées dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2023.

Ces informations sont disponibles sur le site :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

5.2.2 Evolution des règles et méthodes comptables

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023 sont identiques à celles retenues pour les comptes au 31 décembre 2022 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2023 et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe.

Ces normes et interprétations d'application obligatoire 1^{er} janvier 2023 n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe.

5.2.3 Application de nouvelles normes par anticipation de leur date d'application obligatoire

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2023.

6. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

6.1 Méthodes de consolidation

6.1.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Le tableau figurant à la note 8.19 fournit la liste des sociétés du Groupe, le pourcentage de participation, la méthode de consolidation retenue et la date d'entrée dans le périmètre.

Les comptes des sociétés consolidées sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables ci-après.

Certains montants concernant l'endettement financier et le résultat financier 2022 ont été reclassés afin de faciliter l'analyse comparative des comptes.

6.1.2 Opérations intragroupes

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminés dans les comptes consolidés.

6.1.3 Parties liées

Les parties liées comprennent les entreprises sur lesquelles la société exerce un contrôle. Elles comprennent également les actionnaires de la société qui exercent un contrôle conjoint ou non sur la société ainsi que les actionnaires minoritaires, les mandataires sociaux de la société qui exercent un contrôle sur cette dernière.

Les transactions avec les parties liées qui présentent une importance significative ont été conclues à des conditions normales selon les critères rappelés ci-dessous.

Une transaction est significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Le caractère significatif doit s'apprécier en fonction du montant de la transaction et/ou de la nature de la transaction.

Les conditions peuvent être considérées comme « normales » lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par la société dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention ne bénéficie pas d'un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

6.2 Règles et méthodes d'évaluation

6.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté en produit dès lors que la livraison est intervenue et que l'œuvre est disponible à la diffusion (date de début des droits).

Les contrats conclus avec les diffuseurs peuvent prévoir un préachat du programme, un achat de parts de coproduction de ce programme ou une combinaison des deux mécanismes. Dans tous les cas, le contrat avec un diffuseur ne comporte qu'une unique obligation de performance au sens de la norme IFRS 15, c'est-à-dire une prestation correspondant à la fourniture de droits de première diffusion d'une œuvre. Dans ce cas le chiffre d'affaires du Groupe comprend le montant versé par le diffuseur au titre de la part antenne dans le cas d'un préachat et le montant de l'apport en coproduction du diffuseur.

Les contrats conclus avec d'autres tiers comprennent la cession d'un droit et/ou la cession d'une part de coproduction. Les montants facturés au titre de ces contrats sont compris dans le chiffre d'affaires du Groupe lorsque :

- Les droits dont bénéficie le partenaire ne confèrent pas le contrôle de l'œuvre.
- Les risques et avantages sur l'œuvre auquel le diffuseur est exposé ne permettent pas de le considérer comme un « partenaire » au sens de l'IFRS 11.
- A la livraison et lorsque les droits cédés sont disponibles pour le cessionnaire.

6.2.1.1 Production de séries d'animation

Le fait générateur de l'inscription en produits du chiffre d'affaires relatif à la production de séries d'animation est la signature du contrat, la livraison et la disponibilité des droits à la diffusion (date de début des droits).

Pour les séries divisées en épisodes, le chiffre d'affaires pris en compte dans l'exercice est calculé au prorata des épisodes livrés à la clôture de l'exercice.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance dans l'état de situation financière au poste " produits constatés d'avance".

6.2.1.2 Catalogue

> Cessions de droits aux diffuseurs (chaînes de télévision, plateformes numériques, ...)

Le chiffre d'affaires réalisé au titre des cessions de droits de diffusion est reconnu en produits de l'exercice, du début des droits d'exploitation concédés.

Tant que la condition de reconnaissance décrite ci-dessus n'est pas remplie, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance dans l'état de situation financière au poste " produits constatés d'avance".

Pour les programmes distribués par un tiers, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires net de commission de distribution au fur et à mesure de la réalisation des ventes communiquées par le distributeur. A défaut d'information régulière le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'encaissement des ventes.

> Droits connexes

Il s'agit principalement des droits d'édition musicale (SACEM et assimilés), d'ANGOA et de PROCIREP générés lors de la diffusion des séries de SUPERPROD sur les différents supports existants.

Les revenus liés aux droits connexes sont comptabilisés sur la base des relevés reçus des organismes gestionnaires et des coéditeurs de ces droits.

6.2.2 Subventions

Les subventions publiques sont constatées en autres produits dès lors que le chiffre d'affaires de la première vente est constaté. Ces subventions sont principalement constituées des aides du Centre National de la Cinématographie (« CNC ») et du crédit d'impôt audiovisuel, cinéma et international.

6.2.3 Ecart d'acquisition

Un goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé dans le poste « goodwill ».

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») une fois par an. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable durablement inférieure à leur valeur nette comptable est comptabilisé en charge sur l'exercice en résultat opérationnel de manière irréversible.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, notamment, sur la base de flux de trésorerie prévisionnels actualisés de l'Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT") à laquelle se rattachent les éléments testés. Les UGT ou groupes d'UGT correspondent à des filiales ou à des regroupements de filiales appartenant à un même pôle d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT ou groupes d'UGT.

Aucune perte de valeur n'a été constatée au 31 décembre 2023.

6.2.4 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation incorporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inscrits au poste "Autres produits et charges opérationnels non courants".

6.2.4.1 Œuvres audiovisuelles et productions cinématographiques

La valeur brute des séries d'animation, comprend les coûts directs et indirects de production (frais de personnel, droits d'auteurs et autres charges externes) et les frais financiers encourus pendant la phase de production. Le crédit d'impôt audiovisuel ainsi que les subventions publiques allouées sont constatés en autres produits lorsque l'œuvre est livrée et un amortissement du même montant est constaté.

Les composants du prix de revient sont constatés au fur et à mesure de leur engagement en "Immobilisations incorporelles en cours".

Le fait générateur du transfert d'immobilisations incorporelles en cours à "Immobilisations incorporelles" est la livraison.

Pour les séries divisées en épisodes, seuls les épisodes livrés et acceptés sont inscrits en "Immobilisations incorporelles". Leur coût est déterminé en fonction du coût probable de la totalité de la série.

Toute perte probable sur une production en cours est constatée par le biais d'une provision.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable à la date de la situation le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes acquises dans l'exercice + recettes nettes futures. Les recettes nettes futures comprennent, sur une durée de 5 à 7 ans, voire exceptionnellement dix ans d'exploitation en fonction des spécificités des œuvres, la part revenant à la société des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des séries, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

SUPERPROD considère que l'amortissement selon la méthode des recettes estimées reflète le rythme selon lequel le Groupe prévoit de consommer les avantages futurs liés à l'actif.

Dans le cas où la valeur nette totale de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée sur l'actif concerné.

6.2.4.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui font l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de 2 ans. A la clôture de chaque exercice, la valeur des logiciels est comparée à la valeur d'utilité pour la Société.

6.2.5 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif de l'état de la situation financière consolidée à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition comprend le prix d'acquisition et les frais directement attribuables pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction. Compte tenu des spécificités de la production de films et de séries d'animation, il a été décidé par la société d'amortir le matériel de production et informatique sur une durée de 2 ans.

6.2.6 Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

Ces contrats sont enregistrés en « Dettes de loyers » au passif avec inscription à l'actif en « droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » dans l'état de la situation financière consolidée.

La dette de loyers est initialement calculée sur la base de la valeur actualisée des paiements futurs sur la période estimée du contrat de location au taux d'emprunt marginal du preneur de devises. Celui-ci est estimé dans chaque devise à partir d'éléments de marché disponibles et en tenant compte de la durée de vie moyenne des contrats. La durée retenue pour le calcul de la dette de loyers correspond en général à la durée ferme du contrat sauf si une intention de renouveler ou de résilier le contrat est raisonnablement certaine.

La valeur du droit d'utilisation relatif aux contrats de location comprend initialement le montant de l'obligation locative initiale, les coûts directs initiaux et l'obligation de rénover l'actif. Le droit d'utilisation relatif aux contrats de location est amorti sur la durée retenue pour le calcul de la dette de loyers.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant et les charges d'intérêt dans le résultat financier.

L'impact fiscal de ce traitement est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés en fonction de la législation fiscale des pays où les contrats de location sont comptabilisés.

Les contrats de location correspondant à des actifs ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 dollars américains et/ou ayant une durée inférieure ou égale à douze mois sont comptabilisées directement en charges au sein du résultat opérationnel.

6.2.7 Autres actifs financiers

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

6.2.8 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont constitués des dépôts et cautionnements.

Leur valeur dans l'état de situation financière, évaluée au coût amorti comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement.

Conformément à la norme IAS39, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au cout amorti, sur la base du taux d'intérêts de l'opération.

6.2.9 Dépréciation des actifs

En application de la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes, et au moins une fois par an en ce qui concerne les écarts d'acquisition.

Dans le cas des immobilisations incorporelles à durée définie et des immobilisations corporelles, lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, le Groupe procède à une estimation de la valeur recouvrable définie comme la plus élevée de la juste valeur, diminuée du coût de cession, et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie et aux immobilisations corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur nette recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

6.2.10 Créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des dépréciations sur les montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance puisse être recouvrée. Les créances sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme irrécouvrables.

6.2.11 Juste valeur des instruments financiers

SUPERPROD ne détient aucun instrument financier.

6.2.12 Provisions

Une provision est reconnue dans l'état de la situation financière consolidée si, et seulement si, il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps est significatif.

6.2.13 Retraite et indemnités de départ à la retraite

Les salariés retraités perçoivent des prestations de retraite versées par l'Etat. Dans le cadre légal, les salariés et le Groupe versent des cotisations obligatoires assises sur les salaires auprès d'organismes responsables du service des engagements de retraite. Ces coûts sont pris en charge par le Groupe dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. En dehors de ces versements, il n'existe pas d'engagements particuliers.

Le Groupe doit, conformément aux conventions collectives en vigueur, verser aux salariés lors de leur départ en retraite des indemnités basées sur l'ancienneté, la rémunération et leur classification. Le montant de ces engagements est calculé en utilisant une méthode actuarielle prospective, qui tient compte de l'espérance de vie, de l'âge, de l'ancienneté, de la rémunération et du statut des salariés. Ces engagements sont provisionnés au bilan lorsqu'ils sont significatifs au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés.

Au 31 décembre 2023, le taux utilisé pour ces calculs est de 3,4% et le taux de revalorisation des rémunérations est de 1%.

6.2.14 Impôts courants et différés

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

6.2.15 Secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe :

- Qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- Dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance ;
- Pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe SUPERPROD. Le secteur, déterminé en conformité avec la norme IFRS 8, est l'activité de production.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les GOODWILLS affectables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles.

6.2.16 Incertitudes résultant de l'utilisation d'estimations

L'établissement des comptes consolidés nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction du Groupe et affectant les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Ces hypothèses ou estimations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent le cas échéant se révéler différentes de la réalité, notamment dans un contexte de crise économique.

Ces estimations et hypothèses concernent essentiellement la valorisation des actifs incorporels, l'amortissement des séries d'animation et films, l'évaluation des pertes de valeur sur les actifs financiers, les clients et autres créances, la reconnaissance d'actifs d'impôts différés, et les provisions courantes et non courantes.

6.2.17 Structure de l'état de situation financière consolidée

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants / non courants des éléments de l'état de situation financière.

En conséquence, l'état de situation financière consolidée présente :

- Les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans un délai inférieur à 1 an. Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non courants.
- Les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans un délai inférieur à 1 an. Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non courants.

6.2.18 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie consolidé analyse la variation annuelle de la trésorerie par nature de flux : opérationnel, investissement et financement.

7. NOTE SUR LE RESULTAT CONSOLIDE

7.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Détail du chiffre d'affaires		
Activité de production déléguée	22 772	2 316
Activité de production exécutive	27 044	35 512
Distribution	1 948	1 565
Autres/Produits annexes	815	740
Total	52 580	40 133

7.2 Autres produits et charges opérationnels courants

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
<i>Nature des produits</i>		
Production Immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	12 052	4 661
Transfert de charges	55	5
Autres	334	301
Total des Produits	12 440	4 966

Les autres produits courants sont composés notamment des subventions d'exploitation. A noter que dans les subventions d'exploitation est compris le crédit d'impôt audiovisuel, cinéma et international. Les subventions d'exploitation relatives aux œuvres finalisées sont comptabilisées en produits en totalité.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
<i>Nature des charges</i>		
Reversement droits & droits d'auteurs	1 465	751
Abandon de projets	1 259	-
Autres charges	80	51
Total des charges	2 804	802

Les autres charges sont composées principalement des reversements de droits et des droits d'auteurs versés. S'ajoute l'abandon de plusieurs projets en développement pour un montant de 1 259k€, qui avaient été immobilisés antérieurement. Ces projets abandonnés ont bénéficié d'un financement à hauteur de 1 224 k€. La charge nette de ces projets abandonnés sur l'exercice s'élève ainsi à 35k€.

7.3 Charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Rémunérations	14 529	16 078
Charges sociales et charges de personnel	7 490	8 476
Total	22 019	24 553

Les charges de personnel correspondent aux salaires et charges sociales des permanents et intermittents.

7.4 Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
(pertes) gains de change	(189)	477
Intérêts	(93)	(78)
Revenus de valeurs mobilières	37	-
Charges et produits financiers divers	188	(11)
Résultat financier net	(57)	387

7.5 Impôts

7.5.1 Ventilation de la charge ou du produit d'impôts

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Impôt courant - Impôt sur les sociétés	529	101
Impôt courant - CVAE	152	230
Impôt différé	(1 065)	(58)
Charge d'impôt / (Produit d'impôt)	(384)	273

7.5.2 Impôts courants

La charge ou le produit d'impôts courants est égal aux montants d'impôts sur les bénéfices, nets des crédits d'impôts, dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur.

La société SUPERPROD ainsi que ses filiales françaises détenues à 95% et plus ont opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre d'intégration fiscale se compose donc de la Société Mère SUPERPROD ainsi que ses filiales VANILLA SEED et SUPERPROD FILMS. SUPERPROD détient plus de 95% de la société SUPERRIGHTS INVEST, la société n'a cependant pas été intégrée fiscalement en 2023.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôt générées par l'intégration sont comptabilisées dans les comptes de SUPERPROD.

7.5.3 Preuve d'impôts

Des impôts différés ont été constatés pour cette année aux vues des prévisions de résultats fiscaux ultérieurs.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé	5 399	1 442
Impôt sur le bénéfice	529	101
Cvae en impôt sur le bénéfice	152	230
Impôts différés	(1 065)	(58)
Impôt sur le bénéfice hors CVAE	(536)	43
Résultat avant impôt	4 863	1 485
CIA (1)	(8 881)	(3 340)
Base d'impôts différés non constatés		
Déficits de l'exercice non activés	2 330	2 051
Imputation sur les déficits non activés antérieurement (2)	-	-
Autres	167	55
Total retraitements	(6 384)	(1 234)
Résultat/Base d'impôts	(1 521)	251
Taux d'impôt sur les sociétés	25,00%	25,00%
Impôt	(380)	63
Régularisation d'impôts		98
Différence de taux filiales étrangères	(155)	
Contribution fille à l'impôt groupe		(117)
Cvae en impôt sur le résultat	-	-
Impôt hors CVAE	(535)	44
CVAE	152	230
Impôt sur le résultat	(384)	273

(1) crédits d'impôt du secteur audiovisuel

(2) Compte tenu de la situation des résultats fiscaux des exercices antérieurs, aucun impôts différés n'a été constaté jusqu'au 31 décembre 2020.

Compte tenu de l'évolution des résultats du groupe sur 2021, il a été décidé de prendre en compte les impôts différés sur différences temporaires ainsi que sur les déficits fiscaux des entités françaises dans la limite de 1M€ en base d'impôts.

7.5.4 Dotations aux amortissements et provisions

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023		31/12/2022	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	28 535		6 321	
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	922		819	
Amortissement des droits d'utilisations	365		390	
Dotations aux provisions	21			
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	24		130	
Dépréciation des actifs circulant				
Total	29 867	-	7 660	-

8. NOTE SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

8.1 Ecart d'acquisition

Ils s'élèvent à 547K€ et correspondent aux GOODWILL de VANILLA SEED, de SUPERIGHTS INVEST et de REDMONK.

8.2 Immobilisations incorporelles

<i>En milliers d'euros</i>	1er janvier 2023	Augment.	Diminut.	Entrée de périmètre	Reclass.	31 décembre 2023
Valeur brute		-	-			
Ecart d'acquisition	547	-	-	-	-	547
Sous total	547	-	-	-	-	547
Films terminés	55 323	15 040	-	-	7 516	77 879
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	248	13	-	-	-	261
Films en cours de productions	16 610	615	-	-	(7 516)	9 709
Total valeur brute	72 729	15 668	-	-	-	88 395
Amortissements et Provisions		-	-	-	-	-
Ecart d'acquisition		-	-	-	-	-
Films terminés	(54 336)	(28 337)	-	-	-	(82 673)
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	(3)	(19)	-	-	-	(22)
Films en cours de productions	(865)	-	-	-	-	(865)
Total amortissements et provisions	(55 204)	(28 356)	-	-	-	(83 561)
Valeurs nettes comptables		-	-	-	-	-
Ecart d'acquisition	547	-	-	-	-	547
Films terminés	987	(13 297)	-	-	7 516	(4 794)
Autres actifs incorporels	245	(6)	-	-	-	239
Films en cours de productions	15 746	615	-	-	(7 516)	8 845
Total valeurs nettes comptables	17 524	(12 688)	-	-	-	4 835

8.3 Immobilisations corporelles et droits d'utilisations

<i>En milliers d'euros</i>	1er janvier 2023	Augment.	Diminut.	Entrée de périmètre	Reclass.	31 décembre 2023
Valeur brute						
Constructions et terrains	825	625	-	-	-	1 450
Installations techniques et matériels et Autres immobilisations corporelles	3 147	386	(145)	-	-	3 388
Immobilisations corporelles en-cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes s/ immobilisations corporelles	2 483	-	-	-	-	2 483
Total valeur brute	6 455	1 011	(145)	-	-	7 321
Amortissements et provisions cumulés						
Constructions et terrains	-	(20)	-	-	-	(20)
Installations techniques et matériels et Autres immobilisations corporelles	(1 887)	(1 078)	145	-	-	(2 820)
Immobilisations corporelles en-cours	-	-	-	-	-	-
Total amortissements cumulés	(1 887)	(1 098)	145	-	-	(2 841)
Valeurs nettes comptables						
Constructions et terrains	825	605	-	-	-	1 430
Installations techniques et matériels et Autres immobilisations corporelles	1 261	(692)	-	-	-	569
Autres immobilisations et immobilisations en cours	2 483	-	-	-	-	2 483
Total valeurs nettes comptables	4 569	(87)	-	-	-	4 480

Droits d'utilisations :

En milliers d'euros	1er janvier 2023	Augment.	Diminut.	Autres	31 décembre 2023
Valeur brute					
Contrats de location immobiliers	2 445 118	487 785	(76 194)		2 856 710
Contrats de location mobiliers					
Total valeur brute	2 445 118	487 785	(76 194)	-	2 856 710
Amortissements et provisions cumulés					
Contrats de location immobiliers	(1 116 217)	(359 611)	76 194		(1 399 634)
Contrats de location mobiliers					
Total amortissements cumulés	(1 116 217)	(359 611)	76 194	-	(1 399 634)
Valeurs nettes comptables					
Contrats de location immobiliers	1 328 901		-	-	1 457 076
Contrats de location mobiliers			-		
Total valeurs nettes comptables	1 328 901	-	-	-	1 457 076

8.4 Actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont principalement composés de dépôts et de titres de placement représentant une très faible participation au capital.

En milliers d'euros	1er janvier 2023	Augment.	Diminut.	Entrée de périmètre	31 décembre 2023
Valeur brute					
Titres non consolidées	-	-	-	-	-
Dépôt de garantie	225	-	(44)	-	181
Total valeur brute	225	-	(44)	-	181
Dépréciation					
Titres non consolidées					-
Dépôt de garantie et effort construction					-
Total amortissements cumulés	-	-	-	-	-
Valeurs nettes comptables					
Titres non consolidées	-	-	-	-	-
Dépôt de garantie et effort construction	225	-	(44)	-	181
Total valeurs nettes comptables	225	-	(44)	-	181

8.5 Créances clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients	10 903	9 398
Dépréciation des créances clients		
Total des créances clients	10 903	9 398

Les créances clients sont toutes à moins d'un an.

Détail des autres débiteurs :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Créances diverses	446	5 469
Créances fiscales et sociales	13 340	8 099
Charges constatées d'avance	424	283
Impôt différé actif courant	382	
Total des autres débiteurs	14 592	13 852

Les autres débiteurs sont à moins d'un an.

8.6 Impôt différé et impôt courant

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

En milliers d'euros

Détail des autres différences temporaires	base de calcul	Impôt
Différences temporaires	80	20
Retraitement de l'amortissement	12 395	3 212
Retraitement du chiffre d'affaires	-10 629	-2 657
Retraitement IFRS 16	65	16
Retraitement de la marge interne s/ Immos	2 136	534
Déficit reportable	1 000	250
Provision indemnités fin de carrière	91	23
Total	5 138	1 398
Impôt différé courant		382
Impôt différé non courant		1016

8.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Trésorerie	10 982	13 898
Valeurs Mobilières de Placement - Valeurs Nettes		
Valeurs nettes comptables	10 982	13 898
Solde créditeur de banques	-	(17)
Solde de trésorerie Tableau de flux	10 982	13 881

8.8 Capitaux propres

8.8.1 Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social de SUPERPROD est composé de 88 398 actions ordinaires et 53 333 actions de préférence de catégorie A, entièrement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

8.8.2 Dividendes

Le Groupe n'a pas versé de dividendes au cours de la période.

8.9 Emprunts et dettes financières, instruments financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Concours bancaires		
Emprunt obligataire convertible	-	-
Emprunts auprès d'institutions financières - Immobilier	2 276	2 384
Autres emprunts auprès d'institutions financières	868	1 363
Dépôt et cautionnement	-	8
Cession de créances commerciales (Dailly)	-	-
Frais d'émission d'emprunts non amortis	-	-
Instruments financiers dérivés	-	-
Crédits de production autoliquidatifs	1 685	7 833
Dettes SOFICA et MEDIA	1 108	588
Dépôt de garantie	-	-
Compte Courant hors groupe	447	166
Autres emprunts	-	-
Total	6 384	12 341
<i>Dont passif courant</i>	2 558	8 768
<i>Dont passif non courant</i>	3 826	3 573
<i>Instruments financiers dérivés</i>	-	-

Les crédits de production et les cessions de créances sont destinés à financer la production. Ces crédits sont autoliquidatifs c'est-à-dire que l'amortissement se fait par l'encaissement des garanties.

Les passifs courants correspondent aux dettes dont l'échéance est inférieure à 12 mois à la clôture.

La ventilation des échéances des dettes financières à plus d'un an est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt et dettes financières à plus d'un an	3 826	2 120	1 707

8.10 Fournisseurs et dettes d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 654	2 809
Total	4 654	2 809

Les échéances du poste fournisseurs et dettes d'exploitation sont à moins d'un an.

8.11 Dettes fiscales et sociales

Les échéances des dettes fiscales et sociales sont toutes à moins d'un an.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dettes envers le personnel	470	333
Dettes envers les organismes sociaux	1 284	2 202
Dettes fiscales	3 072	4 093
Total des dettes fiscales et sociales	4 825	6 629

8.12 Autres passifs

Les échéances du poste autres passifs sont toutes à moins d'un an.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dettes envers les Co-Producteurs (1)	0	5 927
Dettes sur acquisitions d'actifs	269	926
Subventions accordées	1 016	954
Créditeurs divers	130	5 007
Total	1 415	12 814

8.13 Produits constatés d'avance

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Produits constatés d'avance exploitation courant	7 631	8 970
Produits constatés d'avance exploitation non courant	400	
Autres produits constatés d'avance		
Total Produits constatés d'avance	8 031	8 970

Ce poste se compose notamment des crédits d'impôt audiovisuel, cinéma et international et du chiffre d'affaires concernant des œuvres en cours de production.

8.14 Gestion des risques financiers

8.14.1 Risque de marché

Néant

8.14.2 Risque de taux

Néant

8.14.3 Risque de liquidité

Néant

8.14.4 Instruments financiers par catégorie et niveau hiérarchique

Le tableau ci-après présente la valeur comptable des actifs et passifs financiers ainsi que la juste valeur des instruments financiers ventilés selon les trois niveaux prévus par la norme IFRS 9 (à l'exception de ceux dont la valeur comptable constitue une approximation raisonnable de cette juste valeur).

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Comptabilité de couverture</i>	<i>Juste valeur par résultat</i>	<i>Coût amorti</i>
Actifs non courants				
Actifs financiers non courants	181			181
Actifs courants				-
Stocks et en-cours				-
Créances clients	10 903			10 903
Autres débiteurs	14 592			14 592
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 982		10 982	
Passifs non courants				
Emprunts à long terme	3 826			3 826
Dettes de location	1 130			1 130
Passifs courants				
Fournisseurs	4 654			4 654
Dettes fiscales et sociales	4 825			4 825
Autres passifs	1 415			1 415
Dettes de locations courantes	395			395
Emprunts et dettes financières	2 558			2 558

8.15 Effectifs

L'effectif du personnel (ETP) au 31 décembre 2023 est de 72 salariés permanents contre 78 au 31 décembre 2022, et un total de 326 ETP (permanents et intermittents confondus) versus 379 au 31 décembre 2022.

8.16 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires perçus par les Commissaires aux comptes ne concernent que la certification et l'examen des comptes individuels et consolidés.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
- Honoraires facturés et pris en charge au titre du contrôle légal des comptes	55	53
- Honoraires facturés au titre des conseils et autres services	-	-
Total :	55	53

8.17 Engagements hors bilan

Néant

8.18 Evènements post-clôture

Néant

8.19 Liste des filiales consolidées aux 31 décembre 2023 et 2022

Au 31 décembre 2022						
Sociétés	Nombre d'actions ou part total	Nombres d'actions détenues	Pourcentage d'intérêt	% de contrôle	Méthode	Date d'entrée dans le périmètre
SUPERPROD	141 731		100%	100%	IG	
VANILLA SEED	100	100	100%	100%	IG	01/01/2016
SUPERPROD FILMS	1 000	1 000	100%	100%	IG	08/03/2019
440HZ	10 000	6 000	60%	60%	IG	01/01/2020
SUPERIGHTS INVEST	16 598	16 298	98%	98%	IG	01/01/2020
SUPERPROD INC	1 000	1 000	100%	100%	IG	01/01/2020
ANIMMO	200 000	120 000	60%	60%	IG	05/05/2021
RED MONK STUDIO SRL	100 000	85 000	85%	85%	IG	01/01/2021

Au 31 décembre 2023						
Sociétés	Nombre d'actions ou part total	Nombres d'actions détenues	Pourcentage d'intérêt	% de contrôle	Méthode	Date d'entrée dans le périmètre
SUPERPROD	141 731		100%	100%	IG	
VANILLA SEED	100	100	100%	100%	IG	01/01/2016
SUPERPROD FILMS	1 000	1 000	100%	100%	IG	08/03/2019
440HZ	10 000	6 000	60%	60%	IG	01/01/2020
SUPERIGHTS INVEST	16 598	16 298	98%	98%	IG	01/01/2020
SUPERPROD INC	1 000	1 000	100%	100%	IG	01/01/2020
ANIMMO	200 000	120 000	60%	60%	IG	05/05/2021
RED MONK STUDIO SRL	100 000	85 000	85%	85%	IG	01/01/2021

8.20 Information sectorielle : ventilation du résultat et du bilan consolidé

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et a une rentabilité différente des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Conformément à IFRS 8, le Groupe analyse son activité en fonction des secteurs opérationnels suivis par la Direction. A ce stade le Groupe exerce son activité dans le secteur de la production d'œuvres audiovisuelles. Par conséquent, il n'existe qu'un secteur opérationnel à ce jour.

SUPERPROD

Société par Actions Simplifiée

14, boulevard Edgard Quinet

75014 PARIS

528 048 820 R.C.S. Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

Exelmans Audit
56, rue de Monceau
75008 Paris

Emargence Audit
141, Avenue de Wagram
75017 Paris

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Membre indépendant de EAI International

Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris

SUPERPROD

Société par Actions Simplifiée
14, boulevard Edgard Quinet
75014 Paris
528 048 820 R.C.S. Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'assemblée générale de la société SUPERPROD

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée dans vos statuts et par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SUPERPROD relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ❖ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ❖ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ❖ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au

sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- ❖ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;

- ❖ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

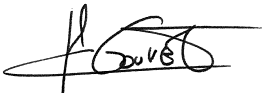
Paris, le 19 novembre 2024

Les commissaires aux comptes

Exelmans Audit

Emargence Audit


Eric Guedj
Eric Guedj (19 nov. 2024 15:44 GMT+1)



Eric Guedj
Associé

Frédéric Gouvet
Associé

SUPERPROD

BILAN consolidé

EXERCICE CLOS AUX 31 DECEMBRE 2023

1. BILAN CONSOLIDE

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
	12 mois	12 mois
ACTIF		
<i>Actif non courant</i>		
Ecart d'acquisition	547	547
Immobilisations incorporelles	4 288	16 977
Droits d'utilisation	1 457	1 329
Immobilisations corporelles	4 480	4 570
Actifs financiers non courants	181	225
Impôts différés actifs	1 016	332
Créances d'exploitation et autres	-	-
Autres actifs financiers	-	-
Total actif non courant	11 969	23 980
<i>Actif courant</i>		
Stocks et en-cours	-	-
Créances clients	10 903	9 398
Autres débiteurs	14 592	13 851
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 982	13 898
Total actif courant	36 476	37 147
Total de l'actif	48 445	61 127
PASSIF		
<i>Capitaux propres</i>		
Capital	142	142
Réserves consolidées	15 960	14 450
Résultat de l'exercice	5 203	1 496
<i>Capitaux propres du Groupe</i>	<i>21 304</i>	<i>16 087</i>
Intérêts minoritaires	117	(80)
Capitaux propres consolidés	21 422	16 007
<i>Passif non courant</i>		
Impôts différés passifs	-	-
Emprunts à long terme auto-liquidatifs	-	-
Autres Emprunts à long terme	3 826	3 573
Dette de location	1 130	715
Engagements de retraite	91	-
Provisions pour autres passifs	-	-
Instruments financiers	-	-
Autres passifs non courant	400	-
Total Passif non courant	5 447	4 288
<i>Passif courant</i>		
Fournisseurs	4 654	2 809
Dettes fiscales et sociales	4 825	6 629
Autres passifs	1 415	12 814
Produits constatés d'avance	7 631	8 970
Provisions pour autres passifs	98	140
Dettes de locations courantes	395	685
Emprunts et dettes financières auto-liquidatifs	1 685	7 833
Autres emprunts et dettes financières	873	952
Total Passif courant	21 576	40 832
Total du passif	48 445	61 127

Les dettes financières 2022 ont été reclassées afin de faire ressortir les emprunts et dettes auto-liquidatifs.

SUPERPROD

Compte de résultat consolidé

EXERCICE CLOS AUX 31 DECEMBRE 2023

2. COMPTE DE RESULTAT

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
	12 mois	12 mois
Chiffre d'affaires	52 580	40 133
Autres produits de l'activité	-	-
Autres produits opérationnels courants	12 440	4 966
Total des produits des activités ordinaires	65 020	45 099
Achats consommés	926	5 166
Charges Externes	3 801	5 020
Charges de personnel	22 019	24 553
Impôts et taxes	538	570
Dotations aux amortissements et provisions	29 867	7 660
Reprises de provision	-	-
Autres charges opérationnelles courantes	2 804	802
Total des charges des activités ordinaires	59 955	43 771
Résultat Opérationnel Courant	5 066	1 328
Autres produits opérationnels	18	-
Autres charges opérationnelles	(13)	-
Autres charges opérationnelles et frais d'acquisition de titres consolidé	-	-
Résultat opérationnel	5 072	1 328
Coût de l'endettement financier net	(93)	(78)
Autres charges et produits financiers	36	465
Résultat financier net	(57)	387
Résultat avant impôt	5 015	1 715
Impôt sur le résultat	(384)	273
Résultat net	5 399	1 442
Dont :	-	-
Part du groupe	5 203	1 496
Part des minoritaires	197	(53)
Résultat par actions	0,037	0,011
Résultat dilué par actions	0,038	0,010

Etat du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

<i>En euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
	12 mois	12 mois
Résultat de l'ensemble consolidé	5 399	1 442
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	(5)	-
Impôt sur les éléments devant être reclassés	1	-
Eléments ne devant pas être reclassés en résultat net	-	-
Sous total des éléments ne devant pas être reclassés	(4)	-

Reévaluation des instruments de couverture dérivés de couverture

Différence de conversion sur société étrangère

Sous total éléments devant être reclassés -

**Total des gains et pertes comptabilisés
directement en capitaux propres nets
d'impôts**

Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	5 399	1 442
Part Groupe	5 202	1 496
Part des minoritaires	197	(53)

3. TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net	5 399	1 443
Gain et pertes latents liés aux variations de juste valeur	-	-
Dotations nettes Amortissement et pertes de valeur	29 867	7 667
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	-	-
Plus et moins-values de cession	-	27
Quote-part de résultat liée aux SME	-	-
Résultat de dilution	-	-
Elimination des autres charges et produits calculés	(18)	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et net d'impôts	-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier et impôt	35 248	9 137
Intérêts versés	(54)	47
Variation de BFR	(13 157)	370
Flux net de trésorerie généré par l'activité	22 037	9 554
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(18 530)	(16 445)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Décassements liés aux acquisitions d'immobilisations financières	-	(38)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières	44	146
Incidence des variations de périmètre	-	-
Flux nets de trésorerie lié aux opérations d'investissement	(18 486)	(16 337)
Sommes reçues des actionnaires lors de l'augmentation de capital	-	-
Sommes reçues lors de l'exercice des stocks-options	-	-
Rachats et vente d'actions propres	-	-
Remboursement d'emprunts (y compris contrats de location financement)	(1 193)	(653)
Remboursement d'emprunts auto-liquidatifs	(12 343)	(1 554)
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	761	-
Encaissement liés au nouveaux emprunts auto-liquidatifs	6 194	7 400
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	54	(47)
Autres flux liés aux opérations de financement	79	419
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	(6 449)	5 565
Incidence des variations de cours des devises	(1)	5
Incidence des changements de principes comptables	-	-
Variation de trésorerie	(2 899)	(1 213)
trésorerie et équivalent de trésorerie nets des découverts bancaires à l'ouverture	13 881	15 094
trésorerie et équivalents de trésorerie nets des découverts bancaires à la clôture	10 982	13 881

Les montants des flux de financements 2022 ont été reclassés afin de faire apparaître distinctement les flux d'emprunts relatifs au financement auto-liquidatifs.

4. VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

SUPERPROD									
Comptes consolidés au 31 décembre 2023									
<i>En milliers d'euros</i>	Nombre de titres	Capital social	Prime d'émission	Autres réserves de consolidation	Différence de conversion	Résultat consolidé	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres consolidés
Capitaux propres au 31/12/2021	142	142	5 520	5 322	-	3 625	14 608	(27)	14 581
Capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition supplémentaire SUPERRIGHTS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition REDMONK & création ANIMMO	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différence de conversion sur société étrangère	-	-	-	-	(17)	-	(17)	-	(17)
Impôt différé sur les différences temporaires à l'ouverture	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Ecart actuariels sur indemnités de retraite et médailles du travail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Impôt différé sur écarts actuariels sur indemnités de retraite, médaille du travail, et autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat antérieur	-	-	-	3 625	-	(3 625)	-	-	-
Résultat au 31 décembre 2022	-	-	-	-	-	1 496	1 496	(53)	1 443
Capitaux propres au 31 décembre 2022	142	142	5 520	8 947	(17)	1 496	16 087	(80)	16 008
Capital de la société mère	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition supplémentaire SUPERRIGHTS	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition REDMONK & création ANIMMO	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Différence de conversion sur société étrangère	-	-	-	-	18	-	18	-	18
Impôt différé sur les différences temporaires à l'ouverture	-	-	-	1	-	-	1	-	1
Ecart actuariels sur indemnités de retraite et médailles du travail	-	-	-	(5)	-	-	(5)	-	(5)
Impôt différé sur écarts actuariels sur indemnités de retraite, médaille du travail, et autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Résultat antérieur	-	-	-	1 496	-	(1 496)	-	-	-
Résultat au 31 décembre 2023	-	-	-	-	-	5 399	5 399	-	5 399
Capitaux propres au 31 décembre 2023	142	142	5 520	10 439	1	5 399	21 500	(80)	21 422

5. NOTES ANNEXES AUX COMPTES CONSOLIDES

5.1 Présentation du Groupe et des faits marquants de l'exercice

5.1.1 Présentation du Groupe

SUPERPROD est la maison mère du Groupe SUPERPROD. La société SUPERPROD a été créée en 2010, et est spécialisée dans la production audiovisuelle avec l'ambition de devenir une véritable « mini-major » de l'audiovisuel européen. Le Groupe SUPERPROD est un producteur européen indépendant qui développe, produit et distribue des films et des séries d'animation et de fiction. Le Groupe possède ses propres studios d'animation à Paris et à Angoulême, ainsi qu'un studio à Milan et des bureaux à Los-Angeles et New-York.

5.1.2 Evènements significatifs de l'exercice

5.1.2.1 Activité de production déléguée

Cette année, le Groupe a livré 5 programmes au cours de l'exercice :

- Le long-métrage live TOTO SE MET AU VERT de Pascal Bourdiaux et distribué par SND, sorti en salles le 2 août 2023 ;
- Le long-métrage live COMPLETEMENT CRAME de Gilles Legardinier et distribué par Universal qui est sorti en salles le 1er novembre 2023 ;
- La série d'animation LES TRIPLES pour France Télévisions, en coproduction avec Yann Zenou Entertainment ;
- Les séries live PANDA pour TF1 et HOME SWEET ROME pour HBO.

De nombreux projets de séries et long métrages animés et live sont en développement.

5.1.2.2 Activité de production exécutive

Au cours de l'exercice, la Société a démarré une prestation de services pour M6 afin de réaliser le long-métrage d'animation ASTERIX ET LE ROYAUME DE NUBIE et a continué d'assurer les prestations de services de plusieurs séries animées pour le compte de tiers (Netflix, Warner, Studiocanal, Passion Paris Production).

5.2 Référentiel comptable et évolution des règles

5.2.1 Référentiel comptable

SUPERPROD (« la Société ») est une Société par Actions Simplifiées, de droit français.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2023 reflètent la situation comptable de SUPERPROD et de ses filiales (ci-après « le Groupe »), ainsi que les intérêts du Groupe dans les entreprises associées et coentreprises. Ils sont présentés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés de SUPERPROD et de ses filiales qui sont publiés au titre de l'exercice 2023 sont établis suivant les normes comptables internationales : International Financial Reporting Standards (ci-après « IFRS »), telles qu'adoptées dans l'Union européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2023.

Ces informations sont disponibles sur le site :

https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en#ifrs-financial-statements

5.2.2 Evolution des règles et méthodes comptables

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées par le Groupe dans les comptes consolidés au 31 décembre 2023 sont identiques à celles retenues pour les comptes au 31 décembre 2022 à l'exception des normes, amendements de normes et interprétations dont l'application est obligatoire à compter du 1er janvier 2023 et qui n'avaient pas été appliqués par anticipation par le Groupe.

Ces normes et interprétations d'application obligatoire 1^{er} janvier 2023 n'ont pas d'impact significatif pour le Groupe.

5.2.3 Application de nouvelles normes par anticipation de leur date d'application obligatoire

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire en 2023.

6. PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES

6.1 Méthodes de consolidation

6.1.1 Périmètre et méthodes de consolidation

Le tableau figurant à la note 8.19 fournit la liste des sociétés du Groupe, le pourcentage de participation, la méthode de consolidation retenue et la date d'entrée dans le périmètre.

Les comptes des sociétés consolidées sont retraités afin d'être mis en harmonie avec les principes comptables ci-après.

Certains montants concernant l'endettement financier et le résultat financier 2022 ont été reclassés afin de faciliter l'analyse comparative des comptes.

6.1.2 Opérations intragroupes

Les opérations et transactions réciproques d'actif et de passif, de produits et de charges entre entreprises intégrées sont éliminés dans les comptes consolidés.

6.1.3 Parties liées

Les parties liées comprennent les entreprises sur lesquelles la société exerce un contrôle. Elles comprennent également les actionnaires de la société qui exercent un contrôle conjoint ou non sur la société ainsi que les actionnaires minoritaires, les mandataires sociaux de la société qui exercent un contrôle sur cette dernière.

Les transactions avec les parties liées qui présentent une importance significative ont été conclues à des conditions normales selon les critères rappelés ci-dessous.

Une transaction est significative si son omission ou son inexactitude est susceptible d'influencer les décisions économiques prises par les utilisateurs se fondant sur les comptes. Le caractère significatif doit s'apprécier en fonction du montant de la transaction et/ou de la nature de la transaction.

Les conditions peuvent être considérées comme « normales » lorsqu'elles sont habituellement pratiquées par la société dans les rapports avec les tiers, de sorte que le bénéficiaire de la convention ne bénéficie pas d'un avantage par rapport aux conditions faites à un tiers quelconque de la société, compte tenu des conditions en usage dans les sociétés du même secteur.

6.2 Règles et méthodes d'évaluation

6.2.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires est constaté en produit dès lors que la livraison est intervenue et que l'œuvre est disponible à la diffusion (date de début des droits).

Les contrats conclus avec les diffuseurs peuvent prévoir un préachat du programme, un achat de parts de coproduction de ce programme ou une combinaison des deux mécanismes. Dans tous les cas, le contrat avec un diffuseur ne comporte qu'une unique obligation de performance au sens de la norme IFRS 15, c'est-à-dire une prestation correspondant à la fourniture de droits de première diffusion d'une œuvre. Dans ce cas le chiffre d'affaires du Groupe comprend le montant versé par le diffuseur au titre de la part antennaire dans le cas d'un préachat et le montant de l'apport en coproduction du diffuseur.

Les contrats conclus avec d'autres tiers comprennent la cession d'un droit et/ou la cession d'une part de coproduction. Les montants facturés au titre de ces contrats sont compris dans le chiffre d'affaires du Groupe lorsque :

- Les droits dont bénéficie le partenaire ne confèrent pas le contrôle de l'œuvre.
- Les risques et avantages sur l'œuvre auquel le diffuseur est exposé ne permettent pas de le considérer comme un « partenaire » au sens de l'IFRS 11.
- A la livraison et lorsque les droits cédés sont disponibles pour le cessionnaire.

6.2.1.1 Production de séries d'animation

Le fait générateur de l'inscription en produits du chiffre d'affaires relatif à la production de séries d'animation est la signature du contrat, la livraison et la disponibilité des droits à la diffusion (date de début des droits).

Pour les séries divisées en épisodes, le chiffre d'affaires pris en compte dans l'exercice est calculé au prorata des épisodes livrés à la clôture de l'exercice.

Tant que toutes les conditions de reconnaissance décrites ci-dessus ne sont pas remplies, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance dans l'état de situation financière au poste " produits constatés d'avance".

6.2.1.2 Catalogue

> Cessions de droits aux diffuseurs (chaînes de télévision, plateformes numériques, ...)

Le chiffre d'affaires réalisé au titre des cessions de droits de diffusion est reconnu en produits de l'exercice, du début des droits d'exploitation concédés.

Tant que la condition de reconnaissance décrite ci-dessus n'est pas remplie, le chiffre d'affaires est inscrit en produits constatés d'avance dans l'état de situation financière au poste " produits constatés d'avance".

Pour les programmes distribués par un tiers, le Groupe comptabilise le chiffre d'affaires net de commission de distribution au fur et à mesure de la réalisation des ventes communiquées par le distributeur. A défaut d'information régulière le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'encaissement des ventes.

> Droits connexes

Il s'agit principalement des droits d'édition musicale (SACEM et assimilés), d'ANGO et de PROCIREP générés lors de la diffusion des séries de SUPERPROD sur les différents supports existants.

Les revenus liés aux droits connexes sont comptabilisés sur la base des relevés reçus des organismes gestionnaires et des coéditeurs de ces droits.

6.2.2 Subventions

Les subventions publiques sont constatées en autres produits dès lors que le chiffre d'affaires de la première vente est constaté. Ces subventions sont principalement constituées des aides du Centre National de la Cinématographie (« CNC ») et du crédit d'impôt audiovisuel, cinéma et international.

6.2.3 Ecart d'acquisition

Un goodwill correspond à l'écart constaté à la date d'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation entre, d'une part, le coût d'acquisition des titres de celle-ci et, d'autre part, la part du Groupe dans la juste valeur, à la date d'acquisition, des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables relatifs à la société.

Les goodwill relatifs aux filiales intégrées globalement sont enregistrés à l'actif du bilan consolidé dans le poste « goodwill ».

Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation d'actifs », les goodwill ne sont pas amortis mais font l'objet d'un test de valeur (« impairment test ») une fois par an. Lorsqu'une perte de valeur est constatée, l'écart entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable durablement inférieure à leur valeur nette comptable est comptabilisé en charge sur l'exercice en résultat opérationnel de manière irréversible.

La valeur recouvrable correspond au montant le plus élevé entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée, notamment, sur la base de flux de trésorerie prévisionnels actualisés de l'Unité Génératrice de Trésorerie ("UGT") à laquelle se rattachent les éléments testés. Les UGT ou groupes d'UGT correspondent à des filiales ou à des regroupements de filiales appartenant à un même pôle d'activité et générant des flux de trésorerie nettement indépendants de ceux générés par d'autres UGT ou groupes d'UGT.

Aucune perte de valeur n'a été constatée au 31 décembre 2023.

6.2.4 Immobilisations incorporelles

Conformément à la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs iront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations.

Les profits ou les pertes provenant de la cession d'une immobilisation incorporelle sont déterminés par la différence entre les produits de cession et la valeur nette comptable de l'actif cédé, et sont inscrits au poste "Autres produits et charges opérationnels non courants".

6.2.4.1 Œuvres audiovisuelles et productions cinématographiques

La valeur brute des séries d'animation, comprend les coûts directs et indirects de production (frais de personnel, droits d'auteurs et autres charges externes) et les frais financiers encourus pendant la phase de production. Le crédit d'impôt audiovisuel ainsi que les subventions publiques allouées sont constatés en autres produits lorsque l'œuvre est livrée et un amortissement du même montant est constaté.

Les composants du prix de revient sont constatés au fur et à mesure de leur engagement en "Immobilisations incorporelles en cours".

Le fait générateur du transfert d'immobilisations incorporelles en cours à "Immobilisations incorporelles" est la livraison.

Pour les séries divisées en épisodes, seuls les épisodes livrés et acceptés sont inscrits en "Immobilisations incorporelles". Leur coût est déterminé en fonction du coût probable de la totalité de la série.

Toute perte probable sur une production en cours est constatée par le biais d'une provision.

Les amortissements sont calculés en appliquant à la valeur nette comptable à la date de la situation le ratio recettes nettes acquises dans l'exercice / recettes nettes acquises dans l'exercice + recettes nettes futures. Les recettes nettes futures comprennent, sur une durée de 5 à 7 ans, voire exceptionnellement dix ans d'exploitation en fonction des spécificités des œuvres, la part revenant à la société des recettes nettes acquises dans l'exercice et des recettes nettes prévisionnelles. Les recettes prévisionnelles sont examinées périodiquement par la Direction et ajustées, si nécessaire, en tenant compte des résultats de l'exploitation des séries, des nouveaux contrats signés ou prévus et de l'environnement audiovisuel existant à la date de clôture des comptes.

SUPERPROD considère que l'amortissement selon la méthode des recettes estimées reflète le rythme selon lequel le Groupe prévoit de consommer les avantages futurs liés à l'actif.

Dans le cas où la valeur nette totale de l'investissement résultant de l'application de cette méthode s'avère supérieure aux recettes nettes prévisionnelles, une dépréciation complémentaire est constatée sur l'actif concerné.

6.2.4.2 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis qui font l'objet d'un amortissement sur une durée maximale de 2 ans. A la clôture de chaque exercice, la valeur des logiciels est comparée à la valeur d'utilité pour la Société.

6.2.5 Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 « Immobilisations corporelles », les immobilisations corporelles sont inscrites à l'actif de l'état de la situation financière consolidée à leur coût d'acquisition. Le coût d'acquisition comprend le prix d'acquisition et les frais directement attribuables pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction. Compte tenu des spécificités de la production de films et de séries d'animation, il a été décidé par la société d'amortir le matériel de production et informatique sur une durée de 2 ans.

6.2.6 Droits d'utilisation relatifs aux contrats de location

Ces contrats sont enregistrés en « Dettes de loyers » au passif avec inscription à l'actif en « droits d'utilisation relatifs aux contrats de location » dans l'état de la situation financière consolidée.

La dette de loyers est initialement calculée sur la base de la valeur actualisée des paiements futurs sur la période estimée du contrat de location au taux d'emprunt marginal du preneur de devises. Celui-ci est estimé dans chaque devise à partir d'éléments de marché disponibles et en tenant compte de la durée de vie moyenne des contrats. La durée retenue pour le calcul de la dette de loyers correspond en général à la durée ferme du contrat sauf si une intention de renouveler ou de résilier le contrat est raisonnablement certaine.

La valeur du droit d'utilisation relatif aux contrats de location comprend initialement le montant de l'obligation locative initiale, les coûts directs initiaux et l'obligation de rénover l'actif. Le droit d'utilisation relatif aux contrats de location est amorti sur la durée retenue pour le calcul de la dette de loyers.

Au compte de résultat, les charges d'amortissement sont comptabilisées dans le résultat opérationnel courant et les charges d'intérêt dans le résultat financier.

L'impact fiscal de ce traitement est pris en compte via la comptabilisation d'impôts différés en fonction de la législation fiscale des pays où les contrats de location sont comptabilisés.

Les contrats de location correspondant à des actifs ayant une valeur à neuf individuelle inférieure à 5 000 dollars américains et/ou ayant une durée inférieure ou égale à douze mois sont comptabilisés directement en charges au sein du résultat opérationnel.

6.2.7 Autres actifs financiers

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires.

6.2.8 Actifs et passifs financiers

Les actifs financiers sont constitués des dépôts et cautionnements.

Leur valeur dans l'état de situation financière, évaluée au coût amorti comprend le capital restant dû, et la part non amortie des coûts d'acquisition. Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une indication objective de perte de valeur. La dépréciation correspondant à la différence entre la valeur nette comptable et la valeur recouvrable est comptabilisée en résultat et est réversible si la valeur recouvrable était amenée à évoluer favorablement.

Conformément à la norme IAS39, les emprunts et autres passifs financiers sont évalués au coût amorti, sur la base du taux d'intérêts de l'opération.

6.2.9 Dépréciation des actifs

En application de la norme IAS 36 "Dépréciation d'actifs", la valeur recouvrable des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès lors qu'il existe des indices de perte de valeur à la date d'établissement des comptes, et au moins une fois par an en ce qui concerne les écarts d'acquisition.

Dans le cas des immobilisations incorporelles à durée définie et des immobilisations corporelles, lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, le Groupe procède à une estimation de la valeur recouvrable définie comme la plus élevée de la juste valeur, diminuée du coût de cession, et de la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs attendus de l'utilisation du bien et de sa cession.

Dans le cas où la valeur comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée pour ramener la valeur comptable à la valeur recouvrable.

Les pertes de valeur relatives aux immobilisations incorporelles à durée de vie définie et aux immobilisations corporelles peuvent être reprises ultérieurement si la valeur nette recouvrable redevient supérieure à la valeur nette comptable (dans la limite de la dépréciation initialement comptabilisée).

6.2.10 Créances d'exploitation

Les créances sont comptabilisées pour leur valeur nominale déduction faite des dépréciations sur les montants non recouvrables. Une estimation du montant des créances douteuses est effectuée lorsqu'il n'est plus probable que la totalité de la créance puisse être recouvrée. Les créances sont constatées en pertes lorsqu'elles sont identifiées comme irrécouvrables.

6.2.11 Juste valeur des instruments financiers

SUPERPROD ne détient aucun instrument financier.

6.2.12 Provisions

Une provision est reconnue dans l'état de la situation financière consolidée si, et seulement si, il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, s'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et si le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Les provisions sont actualisées lorsque l'effet de la valeur temps est significatif.

6.2.13 Retraite et indemnités de départ à la retraite

Les salariés retraités perçoivent des prestations de retraite versées par l'Etat. Dans le cadre légal, les salariés et le Groupe versent des cotisations obligatoires assises sur les salaires auprès d'organismes responsables du service des engagements de retraite. Ces coûts sont pris en charge par le Groupe dans l'exercice au cours duquel ils sont encourus. En dehors de ces versements, il n'existe pas d'engagements particuliers.

Le Groupe doit, conformément aux conventions collectives en vigueur, verser aux salariés lors de leur départ en retraite des indemnités basées sur l'ancienneté, la rémunération et leur classification. Le montant de ces engagements est calculé en utilisant une méthode actuarielle prospective, qui tient compte de l'espérance de vie, de l'âge, de l'ancienneté, de la rémunération et du statut des salariés. Ces engagements sont provisionnés au bilan lorsqu'ils sont significatifs au fur et à mesure de l'acquisition des droits par les salariés.

Au 31 décembre 2023, le taux utilisé pour ces calculs est de 3,4% et le taux de revalorisation des rémunérations est de 1%.

6.2.14 Impôts courants et différés

Le Groupe calcule ses impôts sur le résultat conformément aux législations fiscales en vigueur dans les pays où les résultats sont taxables.

Conformément à la norme IAS 12, des impôts différés sont constatés sur les différences temporelles entre les valeurs comptables des éléments d'actif et passif et leurs valeurs fiscales. Ils sont calculés sur la base des derniers taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la clôture des comptes.

Les impôts différés sont revus à chaque arrêté pour tenir compte notamment des incidences des changements de législation fiscale et des perspectives de recouvrement. Les impôts différés actifs ne sont comptabilisés que si leur récupération est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

6.2.15 Secteurs opérationnels

Un secteur opérationnel est une composante distincte du Groupe :

- Qui se livre à des activités à partir desquelles elle est susceptible d'acquérir des produits des activités ordinaires et d'encourir des charges ;
- Dont les résultats opérationnels sont régulièrement examinés par le Principal Décideur Opérationnel du Groupe en vue de prendre des décisions en matière de ressources à affecter au secteur et à évaluer sa performance ;
- Pour laquelle des informations financières isolées sont disponibles.

Conformément à IFRS 8 "Secteurs opérationnels", l'information par secteur opérationnel est dérivée de l'organisation interne des activités du Groupe SUPERPROD. Le secteur, déterminé en conformité avec la norme IFRS 8, est l'activité de production.

Les actifs sectoriels sont les actifs opérationnels utilisés par un secteur dans le cadre de ses activités opérationnelles. Ils comprennent les GOODWILLS affectables, les immobilisations incorporelles et corporelles, ainsi que les actifs courants utilisés dans les activités opérationnelles.

6.2.16 Incertitudes résultant de l'utilisation d'estimations

L'établissement des comptes consolidés nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la Direction du Groupe et affectant les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe ainsi que les charges et produits du compte de résultat. Ces hypothèses ou estimations sont établies sur la base d'informations ou situations existant à la date d'établissement des comptes, qui peuvent le cas échéant se révéler différentes de la réalité, notamment dans un contexte de crise économique.

Ces estimations et hypothèses concernent essentiellement la valorisation des actifs incorporels, l'amortissement des séries d'animation et films, l'évaluation des pertes de valeur sur les actifs financiers, les clients et autres créances, la reconnaissance d'actifs d'impôts différés, et les provisions courantes et non courantes.

6.2.17 Structure de l'état de situation financière consolidée

L'application de la norme IAS 1 "Présentation des états financiers" rend obligatoire la distinction courants / non courants des éléments de l'état de situation financière.

En conséquence, l'état de situation financière consolidée présente :

- Les actifs courants qui sont ceux que le Groupe s'attend à réaliser ou à consommer dans un délai inférieur à 1 an. Tous les autres actifs sont considérés comme des actifs non courants.
- Les passifs courants qui sont ceux dont le Groupe s'attend à ce qu'ils soient réglés dans un délai inférieur à 1 an. Tous les autres passifs sont considérés comme des passifs non courants.

6.2.18 Tableau des flux de trésorerie consolidés

Le tableau des flux de trésorerie consolidé analyse la variation annuelle de la trésorerie par nature de flux : opérationnel, investissement et financement.

7. NOTE SUR LE RESULTAT CONSOLIDE

7.1 Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires se décompose comme suit :

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Détail du chiffre d'affaires		
Activité de production déléguée	22 772	2 316
Activité de production exécutive	27 044	35 512
Distribution	1 948	1 565
Autres/Produits annexes	815	740
Total	52 580	40 133

7.2 Autres produits et charges opérationnels courants

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
<i>Nature des produits</i>		
Production Immobilisée	-	-
Subventions d'exploitation	12 052	4 661
Transfert de charges	55	5
Autres	334	301
Total des Produits	12 440	4 966

Les autres produits courants sont composés notamment des subventions d'exploitation. A noter que dans les subventions d'exploitation est compris le crédit d'impôt audiovisuel, cinéma et international. Les subventions d'exploitation relatives aux œuvres finalisées sont comptabilisées en produits en totalité.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
<i>Nature des charges</i>		
Reversement droits & droits d'auteurs	1 465	751
Abandon de projets	1 259	-
Autres charges	80	51
Total des charges	2 804	802

Les autres charges sont composées principalement des reversements de droits et des droits d'auteurs versés. S'ajoute l'abandon de plusieurs projets en développement pour un montant de 1 259k€, qui avaient été immobilisés antérieurement. Ces projets abandonnés ont bénéficié d'un financement à hauteur de 1 224 k€. La charge nette de ces projets abandonnés sur l'exercice s'élève ainsi à 35k€.

7.3 Charges de personnel

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Rémunérations	14 529	16 078
Charges sociales et charges de personnel	7 490	8 476
Total	22 019	24 553

Les charges de personnel correspondent aux salaires et charges sociales des permanents et intermittents.

7.4 Résultat financier

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
(pertes) gains de change	(189)	477
Intérêts	(93)	(78)
Revenus de valeurs mobilières	37	-
Charges et produits financiers divers	188	(11)
Résultat financier net	(57)	387

7.5 Impôts

7.5.1 Ventilation de la charge ou du produit d'impôts

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Impôt courant - Impôt sur les sociétés	529	101
Impôt courant - CVAE	152	230
Impôt différé	(1 065)	(58)
Charge d'impôt / (Produit d'impôt)	(384)	273

7.5.2 Impôts courants

La charge ou le produit d'impôts courants est égal aux montants d'impôts sur les bénéfices, nets des crédits d'impôts, dus aux administrations fiscales au titre de l'exercice, en fonction des règles et des taux d'imposition en vigueur.

La société SUPERPROD ainsi que ses filiales françaises détenues à 95% et plus ont opté pour le régime d'intégration fiscale. Le périmètre d'intégration fiscale se compose donc de la Société Mère SUPERPROD ainsi que ses filiales VANILLA SEED et SUPERPROD FILMS. SUPERPROD détient plus de 95% de la société SUPERRIGHTS INVEST, la société n'a cependant pas été intégrée fiscalement en 2023.

L'intégration fiscale est neutre pour les filiales, les économies ou charges d'impôt générées par l'intégration sont comptabilisées dans les comptes de SUPERPROD.

7.5.3 Preuve d'impôts

Des impôts différés ont été constatés pour cette année aux vues des prévisions de résultats fiscaux ultérieurs.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Résultat net consolidé	5 399	1 442
Impôt sur le bénéfice	529	101
Cvae en impôt sur le bénéfice	152	230
Impôts différés	(1 065)	(58)
Impôt sur le bénéfice hors CVAE	(536)	43
Résultat avant impôt	4 863	1 485
CIA (1)	(8 881)	(3 340)
Base d'impôts différés non constatés		
Déficits de l'exercice non activés	2 330	2 051
Imputation sur les déficits non activés antérieurement (2)	-	-
Autres	167	55
Total retraitements	(6 384)	(1 234)
Résultat/Base d'impôts	(1 521)	251
Taux d'impôt sur les sociétés	25,00%	25,00%
Impôt	(380)	63
Régularisation d'impôts		98
Différence de taux filiales étrangères	(155)	
Contribution fille à l'impôt groupe		(117)
Cvae en impôt sur le résultat	-	-
Impôt hors CVAE	(535)	44
CVAE	152	230
Impôt sur le résultat	(384)	273

(1) crédits d'impôt du secteur audiovisuel

(2) Compte tenu de la situation des résultats fiscaux des exercices antérieurs, aucun impôts différés n'a été constaté jusqu'au 31 décembre 2020.

Compte tenu de l'évolution des résultats du groupe sur 2021, il a été décidé de prendre en compte les impôts différés sur différences temporaires ainsi que sur les déficits fiscaux des entités françaises dans la limite de 1M€ en base d'impôts.

7.5.4 Dotations aux amortissements et provisions

En milliers d'euros	31/12/2023		31/12/2022	
	Dotations	Reprises	Dotations	Reprises
Amortissements et dépréciations des immobilisations incorporelles	28 535		6 321	
Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles	922		819	
Amortissement des droits d'utilisations	365		390	
Dotations aux provisions	21			
Provisions pour indemnités de départ à la retraite	24		130	
Dépréciation des actifs circulant				
Total	29 867	-	7 660	-

8. NOTE SUR L'ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDEE

8.1 Ecart d'acquisition

Ils s'élèvent à 547K€ et correspondent aux GOODWILL de VANILLA SEED, de SUPERIGHTS INVEST et de REDMONK.

8.2 Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	1er janvier 2023	Augment.	Diminut.	Entrée de périmètre	Reclass.	31 décembre 2023
Valeur brute		-	-			
Ecart d'acquisition	547	-	-	-	-	547
Sous total	547	-	-	-	-	547
Films terminés	55 323	15 040	-	-	7 516	77 879
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	248	13	-	-	-	261
Films en cours de productions	16 610	615	-	-	(7 516)	9 709
Total valeur brute	72 729	15 668	-	-	-	88 395
Amortissements et Provisions		-	-	-	-	-
Ecart d'acquisition		-	-	-	-	-
Films terminés	(54 336)	(28 337)	-	-	-	(82 673)
Concessions, brevets et droits similaires, brevets, licences	(3)	(19)	-	-	-	(22)
Films en cours de productions	(865)	-	-	-	-	(865)
Total amortissements et provisions	(55 204)	(28 356)	-	-	-	(83 561)
Valeurs nettes comptables		-	-	-	-	-
Ecart d'acquisition	547	-	-	-	-	547
Films terminés	987	(13 297)	-	-	7 516	(4 794)
Autres actifs incorporels	245	(6)	-	-	-	239
Films en cours de productions	15 746	615	-	-	(7 516)	8 845
Total valeurs nettes comptables	17 524	(12 688)	-	-	-	4 835

8.3 Immobilisations corporelles et droits d'utilisations

En milliers d'euros	1er janvier 2023	Augment.	Diminut.	Entrée de périmètre	Reclass.	31 décembre 2023
Valeur brute						
Constructions et terrains	825	625	-	-	-	1 450
Installations techniques et matériels et Autres immobilisations corporelles	3 147	386	(145)	-	-	3 388
Immobilisations corporelles en-cours	-	-	-	-	-	-
Avances et acomptes s/ immobilisations corporelles	2 483	-	-	-	-	2 483
Total valeur brute	6 455	1 011	(145)	-	-	7 321
Amortissements et provisions cumulés						
Constructions et terrains	-	(20)	-	-	-	(20)
Installations techniques et matériels et Autres immobilisations corporelles	(1 887)	(1 078)	145	-	-	(2 820)
Immobilisations corporelles en-cours	-	-	-	-	-	-
Total amortissements cumulés	(1 887)	(1 098)	145	-	-	(2 841)
Valeurs nettes comptables						
Constructions et terrains	825	605	-	-	-	1 430
Installations techniques et matériels et Autres immobilisations corporelles	1 261	(692)	-	-	-	569
Autres immobilisations et immobilisations en cours	2 483	-	-	-	-	2 483
Total valeurs nettes comptables	4 569	(87)	-	-	-	4 480

Droits d'utilisations :

En milliers d'euros	1er janvier 2023	Augment.	Diminut.	Autres	31 décembre 2023
Valeur brute					
Contrats de location immobiliers	2 445 118	487 785	(76 194)		2 856 710
Contrats de location mobiliers					
Total valeur brute	2 445 118	487 785	(76 194)	-	2 856 710
Amortissements et provisions cumulés					
Contrats de location immobiliers	(1 116 217)	(359 611)	76 194		(1 399 634)
Contrats de location mobiliers					
Total amortissements cumulés	(1 116 217)	(359 611)	76 194	-	(1 399 634)
Valeurs nettes comptables					
Contrats de location immobiliers	1 328 901		-	-	1 457 076
Contrats de location mobiliers			-		
Total valeurs nettes comptables	1 328 901	-	-	-	1 457 076

8.4 Actifs financiers non courants

Les autres actifs financiers non courants sont principalement composés de dépôts et de titres de placement représentant une très faible participation au capital.

En milliers d'euros	1er janvier 2023	Augment.	Diminut.	Entrée de périmètre	31 décembre 2023
Valeur brute					
Titres non consolidées	-	-	-	-	-
Dépôt de garantie	225	-	(44)	-	181
Total valeur brute	225	-	(44)	-	181
Dépréciation					
Titres non consolidées					-
Dépôt de garantie et effort construction					-
Total amortissements cumulés	-	-	-	-	-
Valeurs nettes comptables					
Titres non consolidées	-	-	-	-	-
Dépôt de garantie et effort construction	225	-	(44)	-	181
Total valeurs nettes comptables	225	-	(44)	-	181

8.5 Créances clients et autres débiteurs

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Créances clients	10 903	9 398
Dépréciation des créances clients		
Total des créances clients	10 903	9 398

Les créances clients sont toutes à moins d'un an.

Détail des autres débiteurs :

En milliers d'euros	31/12/2023	31/12/2022
Créances diverses	446	5 469
Créances fiscales et sociales	13 340	8 099
Charges constatées d'avance	424	283
Impôt différé actif courant	382	
Total des autres débiteurs	14 592	13 852

Les autres débiteurs sont à moins d'un an.

8.6 Impôt différé et impôt courant

Les actifs et passifs d'impôts différés se décomposent comme suit :

En milliers d'euros

Détail des autres différences temporaires	base de calcul	Impôt
Différences temporaires	80	20
Retraitement de l'amortissement	12 395	3 212
Retraitement du chiffre d'affaires	-10 629	-2 657
Retraitement IFRS 16	65	16
Retraitement de la marge interne s/ Immos	2 136	534
Déficit reportable	1 000	250
Provision indemnités fin de carrière	91	23
Total	5 138	1 398
Impôt différé courant		382
Impôt différé non courant		1016

8.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Trésorerie	10 982	13 898
Valeurs Mobilières de Placement - Valeurs Nettes		
Valeurs nettes comptables	10 982	13 898
Solde créditeur de banques	-	(17)
Solde de trésorerie Tableau de flux	10 982	13 881

8.8 Capitaux propres

8.8.1 Capital social

Au 31 décembre 2023, le capital social de SUPERPROD est composé de 88 398 actions ordinaires et 53 333 actions de préférence de catégorie A, entièrement souscrites et libérées, d'une valeur nominale de 1 euro chacune.

8.8.2 Dividendes

Le Groupe n'a pas versé de dividendes au cours de la période.

8.9 Emprunts et dettes financières, instruments financiers

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Concours bancaires		
Emprunt obligataire convertible	-	-
Emprunts auprès d'institutions financières - Immobilier	2 276	2 384
Autres emprunts auprès d'institutions financières	868	1 363
Dépôt et cautionnement	-	8
Cession de créances commerciales (Dailly)	-	-
Frais d'émission d'emprunts non amortis	-	-
Instruments financiers dérivés	-	-
Crédits de production autoliquidatifs	1 685	7 833
Dettes SOFICA et MEDIA	1 108	588
Dépôt de garantie	-	-
Compte Courant hors groupe	447	166
Autres emprunts	-	-
Total	6 384	12 341
<i>Dont passif courant</i>	2 558	8 768
<i>Dont passif non courant</i>	3 826	3 573
<i>Instruments financiers dérivés</i>	-	-

Les crédits de production et les cessions de créances sont destinés à financer la production. Ces crédits sont autoliquidatifs c'est-à-dire que l'amortissement se fait par l'encaissement des garanties.

Les passifs courants correspondent aux dettes dont l'échéance est inférieure à 12 mois à la clôture.

La ventilation des échéances des dettes financières à plus d'un an est la suivante :

<i>En milliers d'euros</i>	Total	1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunt et dettes financières à plus d'un an	3 826	2 120	1 707

8.10 Fournisseurs et dettes d'exploitation

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 654	2 809
Total	4 654	2 809

Les échéances du poste fournisseurs et dettes d'exploitation sont à moins d'un an.

8.11 Dettes fiscales et sociales

Les échéances des dettes fiscales et sociales sont toutes à moins d'un an.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dettes envers le personnel	470	333
Dettes envers les organismes sociaux	1 284	2 202
Dettes fiscales	3 072	4 093
Total des dettes fiscales et sociales	4 825	6 629

8.12 Autres passifs

Les échéances du poste autres passifs sont toutes à moins d'un an.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Dettes envers les Co-Producteurs (1)	0	5 927
Dettes sur acquisitions d'actifs	269	926
Subventions accordées	1 016	954
Créditeurs divers	130	5 007
Total	1 415	12 814

8.13 Produits constatés d'avance

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
Produits constatés d'avance exploitation courant	7 631	8 970
Produits constatés d'avance exploitation non courant	400	
Autres produits constatés d'avance		
Total Produits constatés d'avance	8 031	8 970

Ce poste se compose notamment des crédits d'impôt audiovisuel, cinéma et international et du chiffre d'affaires concernant des œuvres en cours de production.

8.14 Gestion des risques financiers

8.14.1 Risque de marché

Néant

8.14.2 Risque de taux

Néant

8.14.3 Risque de liquidité

Néant

8.14.4 Instruments financiers par catégorie et niveau hiérarchique

Le tableau ci-après présente la valeur comptable des actifs et passifs financiers ainsi que la juste valeur des instruments financiers ventilés selon les trois niveaux prévus par la norme IFRS 9 (à l'exception de ceux dont la valeur comptable constitue une approximation raisonnable de cette juste valeur).

<i>En milliers d'euros</i>	<i>Juste valeur</i>	<i>Comptabilité de couverture</i>	<i>Juste valeur par résultat</i>	<i>Coût amorti</i>
Actifs non courants				
Actifs financiers non courants	181			181
Actifs courants				-
Stocks et en-cours				-
Créances clients	10 903			10 903
Autres débiteurs	14 592			14 592
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10 982		10 982	
Passifs non courants				
Emprunts à long terme	3 826			3 826
Dettes de location	1 130			1 130
Passifs courants				
Fournisseurs	4 654			4 654
Dettes fiscales et sociales	4 825			4 825
Autres passifs	1 415			1 415
Dettes de locations courantes	395			395
Emprunts et dettes financières	2 558			2 558

8.15 Effectifs

L'effectif du personnel (ETP) au 31 décembre 2023 est de 72 salariés permanents contre 78 au 31 décembre 2022, et un total de 326 ETP (permanents et intermittents confondus) versus 379 au 31 décembre 2022.

8.16 Honoraires du commissaire aux comptes

Les honoraires perçus par les Commissaires aux comptes ne concernent que la certification et l'examen des comptes individuels et consolidés.

<i>En milliers d'euros</i>	31/12/2023	31/12/2022
- Honoraires facturés et pris en charge au titre du contrôle légal des comptes	55	53
- Honoraires facturés au titre des conseils et autres services	-	-
Total :	55	53

8.17 Engagements hors bilan

Néant

8.18 Evènements post-clôture

Néant

8.19 Liste des filiales consolidées aux 31 décembre 2023 et 2022

Au 31 décembre 2022						
Sociétés	Nombre d'actions ou part total	Nombres d'actions détenues	Pourcentage d'intérêt	% de contrôle	Méthode	Date d'entrée dans le périmètre
SUPERPROD	141 731		100%	100%	IG	
VANILLA SEED	100	100	100%	100%	IG	01/01/2016
SUPERPROD FILMS	1 000	1 000	100%	100%	IG	08/03/2019
440HZ	10 000	6 000	60%	60%	IG	01/01/2020
SUPERRIGHTS INVEST	16 598	16 298	98%	98%	IG	01/01/2020
SUPERPROD INC	1 000	1 000	100%	100%	IG	01/01/2020
ANIMMO	200 000	120 000	60%	60%	IG	05/05/2021
RED MONK STUDIO SRL	100 000	85 000	85%	85%	IG	01/01/2021

Au 31 décembre 2023						
Sociétés	Nombre d'actions ou part total	Nombres d'actions détenues	Pourcentage d'intérêt	% de contrôle	Méthode	Date d'entrée dans le périmètre
SUPERPROD	141 731		100%	100%	IG	
VANILLA SEED	100	100	100%	100%	IG	01/01/2016
SUPERPROD FILMS	1 000	1 000	100%	100%	IG	08/03/2019
440HZ	10 000	6 000	60%	60%	IG	01/01/2020
SUPERRIGHTS INVEST	16 598	16 298	98%	98%	IG	01/01/2020
SUPERPROD INC	1 000	1 000	100%	100%	IG	01/01/2020
ANIMMO	200 000	120 000	60%	60%	IG	05/05/2021
RED MONK STUDIO SRL	100 000	85 000	85%	85%	IG	01/01/2021

8.20 Information sectorielle : ventilation du résultat et du bilan consolidé

Un secteur d'activité est un groupe d'actifs et d'opérations engagés dans la fourniture de produits ou de services et qui est exposé à des risques et a une rentabilité différente des risques et de la rentabilité des autres secteurs d'activité.

Conformément à IFRS 8, le Groupe analyse son activité en fonction des secteurs opérationnels suivis par la Direction. A ce stade le Groupe exerce son activité dans le secteur de la production d'œuvres audiovisuelles. Par conséquent, il n'existe qu'un secteur opérationnel à ce jour.